LES ARNAQUES AU CHAMPAGNE : NOS RECHERCHES

Category: Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Nous avons découvert plusieurs sites proposant d'investir dans le champagne. Les recherches que nous avons effectuées nous ont permis d'établir qu'un certain nombre sont frauduleux. Nous avons donc centralisé dans cette page les sites concernés par nos recherches.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Le site dlb-champagne.com

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le résultat de nos recherches :

http://adcfrance.fr/placements-atypiques/le-site-dlb-champagne-com/

Le site forza-concept.com

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le résultat de nos recherches :

http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-forza-concept-com/

Le site mage-champagne.com

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le résultat de nos recherches :

http://adcfrance.fr/placements-atypiques/le-site-mage-champagne-com/

Le site cap-de-france.com

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le résultat de nos recherches :

http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-cap-de-france-com/

Le site patrimoine-partenaires.com

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le résultat de nos recherches :

http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-patrimoine-partenaires-com/

Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de

Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.